

Réforme des retraites : les femmes toujours plus perdantes

liberation.fr/debats/2018/06/12/reforme-des-retraites-les-femmes-toujours-plus-perdantes_1658307

June 12, 2018

Tribune

Par Christiane MARTY, Membre de la Fondation Copernic, membre du conseil scientifique d'Attac — 12 juin 2018 à 07:20

Le Haut Commissaire à la réforme des retraites a annoncé que les pensions dépendraient de la somme des rémunérations tout au long de la vie, ce qui sera très défavorable aux femmes... tant que dureront les inégalités de salaires, de carrières et de partage des tâches parentales.

Réforme des retraites : les femmes toujours plus perdantes

En France comme dans la plupart des pays, la tendance des réformes de retraite depuis les années 90 est au renforcement progressif de la contributivité du système, c'est-à-dire au resserrement du lien entre la somme des pensions perçues par une personne pendant sa retraite, et la somme actualisée des cotisations versées au cours de sa carrière (qu'on pense, par exemple, au passage des dix aux vingt-cinq meilleures années de salaire pour calculer la pension). Cette tendance s'accompagne d'une baisse de la part dans la pension des dispositifs de solidarité (minima de pension, droits familiaux liés aux enfants, etc.) attribués gratuitement, c'est-à-dire sans contrepartie de cotisations. Ces dispositifs constituent le socle de la redistribution en faveur des personnes qui n'ont que peu de droits directs à la retraite, car elles n'ont pas eu une activité professionnelle suffisante du fait qu'elles ont élevé des enfants, connu des périodes de temps partiel ou de chômage, de précarité, eu de faibles salaires, etc. Les femmes sont les bénéficiaires principales de ces dispositifs. Tout renforcement du lien entre pensions et carrières professionnelles les pénalise donc plus fortement, comme l'ont déjà montré les réformes passées. Or aujourd'hui, ce qui est à l'étude est un système de retraites par points basé sur une logique purement contributive.

Dans un régime par points, on accumule des points en cotisant tout au long de sa vie active. Au moment de la retraite, les points sont convertis en pension. Les paramètres sont calculés chaque année de manière à équilibrer les finances des caisses, il n'y a pas de taux de remplacement (rapport entre la pension et le salaire) fixé à l'avance, pas de visibilité sur sa future pension. L'exemple des régimes par points Agirc et Arrco n'est pas enviable : entre 1990 et 2009, le taux de remplacement a baissé de plus de 30% dans chacun d'eux. Malgré la présence de quelques droits familiaux, la pension des femmes ne représente que 60% (Arrco) et 40% (Agirc) de celle des hommes, contre 75% sur l'ensemble des régimes.

Le document du Haut Commissariat à la réforme des retraites affiche l'objectif de

«*proportionnalité entre les cotisations versées et les pensions versées*». Le haut-commissaire, Jean-Paul Delevoye, ayant déclaré qu'«*il n'y aura pas de points gratuits*», la pension dépendrait uniquement des cotisations versées, donc de la somme des rémunérations tout au long de la vie, ce qui sera très défavorable aux femmes... tant que dureront les inégalités de salaires, de carrières et de partage des tâches parentales entre les femmes et les hommes (qu'il reste indispensable de réduire par des mesures volontaristes). Selon une simulation réalisée avec le modèle Destinie de l'Insee sur les générations nées entre 1950 et 1960, la somme des salaires perçus au cours de sa carrière par une femme ne représenterait en moyenne que 58% de celle d'un homme. Le ratio serait alors le même pour les pensions !

Jean-Paul Delevoye a assuré que la réforme «*maintiendra et consolidera les solidarités*». Mais puisqu'il n'y a pas de points gratuits, que deviennent les droits familiaux, la réversion, les minima de pension, etc. ? Le document indique qu'il faut «*redéfinir leurs objectifs et clarifier la nature de leur financement*». Ne relèvent-ils pas plutôt de la solidarité nationale via l'impôt ? demande M. Delevoye. La question préfigure la réponse, en phase avec la logique libérale.

L'évolution des retraites vers un système essentiellement contributif répond en effet à la doxa libérale qui promeut l'idée que chacun·e doit «*recupérer sa mise*» au moment de sa pension comme s'il s'agissait d'une épargne, avec l'illusion que l'on arbitrera soi-même le moment de partir en retraite en fonction de son nombre de points. Dans cette optique, la retraite n'a plus à assurer de solidarités puisque chacun·e est libre de décider du niveau de sa pension. Les solidarités qui resteraient nécessaires relèveraient de la responsabilité de l'État et donc de l'impôt. Dans le contexte de recherche tous azimuts de baisses de dépenses publiques et d'aides sociales, il y a là un risque majeur de régression !

Le système actuel par annuités a certes des défauts, notamment en ce qui concerne les femmes. Car il ne fait pas que répercuter sur les pensions les inégalités entre les sexes qui existent sur le marché du travail, il les amplifie : les salaires féminins, tous temps de travail confondus, valent en moyenne 74,3% des salaires masculins (2014), mais les pensions de droit direct des femmes (y compris majoration pour enfants) ne représentent que 60% de celles des hommes. Le calcul de la pension de droit direct se base en effet sur deux paramètres, le salaire moyen et la durée de carrière, qui chacun défavorise les femmes du fait de carrières insuffisantes et de salaires plus faibles. Ce calcul accentue l'inégalité et discrimine les femmes. Avant de demander, comme le fait le document de travail : «*La retraite doit-elle compenser les inégalités de carrière entre les femmes et les hommes ?*» il serait bienvenu de garantir qu'elle ne les augmente pas !

La bonne stratégie ne consiste pas à augmenter les droits familiaux pour les femmes, car s'ils restent indispensables pour atténuer les inégalités de pension, ils sont à double tranchant parce qu'ils enferment les femmes dans le rôle de mère. La logique à mettre en œuvre vise à augmenter leurs droits directs à pension : notamment modifier le calcul de manière à renforcer le lien entre pension et meilleurs salaires (exemple : calculer le salaire moyen sur les n meilleures années, n étant défini relativement à la durée de carrière effectuée, 25% par exemple. Pour une carrière de vingt années, calcul sur les cinq meilleures) ; réduire la durée de cotisation exigée à une durée réalisable. C'est-à-dire une direction opposée aux réformes passées et plus encore à celle projetée.

Christiane Marty est coauteure de *Retraites, l'alternative cachée*, Syllepse 2013.

Christiane MARTY Membre de la Fondation Copernic, membre du conseil scientifique d'Attac

- 12.06.18

Récap



Rencontre Trump-Kim, «Aquarius», «journée de la colère cheminote» : l'essentiel à 8 heures

Les dernières infos Rencontre Kim-Trump. Donald Trump et Kim Jong Un ont échangé ce mardi matin à Singapour une poignée de main historique, la première entre...

- 08.06.18

CheckNews



Pourquoi les personnes âgées votent-elles plus à droite ?

Les seniors sont plus conservateurs et attachés à la transmission de leur patrimoine, des valeurs traditionnellement mises en avant par la droite.

- 10.06.18

Merci de l'avoir posée



Cuisine, ménage, soin... Cinq questions sur le travail non rémunéré

Ces tâches domestiques, largement assumées par les femmes, représentent 10 000 milliards de dollars de manque à gagner pour l'économie mondiale selon l'ONG Oxfam, qui a appelé les dirigeants du G7 à enfin les prendre en considération.

- 11.06.18

Analyse

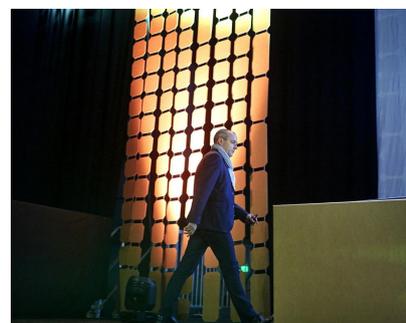


«Avenir professionnel» : que contient la nouvelle réforme de Muriel Pénicaud ?

Un an après les ordonnances, l'Assemblée nationale ouvre le débat sur un nouveau projet de loi de la ministre du Travail. Au menu : formation professionnelle, assurance chômage, apprentissage. Mais aussi égalité hommes-femmes, emploi des personnes handicapées et travail détaché.

- 07.06.18

Récit



Congrès CFDT : Berger garde la main et cherche un second souffle

Le secrétaire général du syndicat a été largement réélu jeudi et a sorti les griffes contre le gouvernement.

- 07.06.18

Reportage



A Toulouse, Edouard Philippe en quête de fibre sociale

Le Premier ministre, qui entraîne son cabinet en Haute-Garonne jusqu'à vendredi, tente d'y démontrer son attention aux quartiers populaires et à l'emploi des plus défavorisés.

- 11.06.18

Chronique «Economiques»



Les CDD nuisent à l'emploi des jeunes

L'introduction en 1984 de contrats à durée déterminée en Espagne a eu des effets néfastes pour les nouveaux venus sur le marché du travail.

- 11.06.18

Reportage



Smovengo : virés pour faute grave après la grève

Des salariés en lutte depuis plus d'un mois ont été licenciés par l'entreprise de vélos en libre-service.

- 08.06.18

Checknews



Combien l'Etat va-t-il verser aux entreprises avec le CICE en 2018?

Le crédit d'impôt atteindra un pic de 21 milliards d'euros cette année. Puis, à compter de 2019, il sera transformé en une baisse pérenne de cotisations sociales.

- 07.06.18

Droit de suite



Monoprix : «Nous voulons du concret ou nous bloquerons l'accès au magasin»

Après le mouvement de dénonciation des conditions de travail, la direction du magasin d'Issy-les-Moulineaux a rencontré des représentants syndicaux, mercredi, pour tenter de trouver une sortie de crise. Une initiative restée sans succès.



Bienvenue,

Libération est payant. Nous vous offrons **4 visites** pour découvrir notre site et ses contenus.